

CONCOURS ARDRA 2026 - 3 et 4 janvier 2026 – Théâtre de Bourg-en-Bresse

Classique - Caractère - Jazz et Modern'jazz - Contemporain - Hip-Hop

REGLEMENT 2026

1.- Le concours A.R.D.R.A. est ouvert aux danseurs non professionnels des départements composant la région Auvergne-Rhône-Alpes, de 6 ans à 25 ans (n'ayant pas atteint 26 ans au 1er janvier de l'année du concours). **Il n'est pas autorisé aux jeunes semi-professionnels ayant leur EAT ou étant en formation.** Lieu d'échanges et de rencontres, il a pour objectif de permettre aux danseurs de diverses catégories de s'exprimer à travers leur art et leur passion : LA DANSE.

2.- Le jury est composé de professionnels de la danse. Un prix peut ne pas être décerné, les décisions du jury sont sans appel.

Les résultats des épreuves et la remise des prix se font sur scène à la fin de chaque demi-journée. Les danseurs doivent être en tenue de scène.

Scène du théâtre : 13 m x 9 m, pente de 0%, fond noir.

3.- **Deux niveaux** sont ainsi répartis : Niveau « **Loisir** » et Niveau « **Jeunes Espoirs** ». **Le choix du niveau est à l'appréciation du professeur.**

IMPORTANT : Organisation des passages et modalités de reclassement :

Afin de respecter le niveau « **Loisir** », tous les candidats de cette catégorie passeront en premier, par demi-journée.

Ils seront suivis par les candidats de la même catégorie « **Jeunes espoirs** ».

A l'issue des passages de la catégorie « **Loisir** », le jury - dont les décisions sont sans appel - se réserve le droit de reclasser certains candidats en catégorie « **Jeunes espoirs** », s'il estime que leur niveau dépasse celui attendu pour la catégorie « **Loisir** ».

Les numéros des candidats concernés seront annoncés au micro à la fin de leur catégorie.

Ces candidats devront alors se représenter avec les « **Jeunes espoirs** » à la suite de la catégorie « **Loisir** ».

ATTENTION ! Une pénalité d'un point pourrait s'appliquer.

Les candidats reclassés qui ne se représentent pas ne pourront prétendre à aucun prix.

A - Individuels Niveau « Loisir » (sur ½ pointes pour le classique)

Catégories : **Poussins** 6 - 7 ans (uniquement en classique) - **Préparatoire** 8 - 9 ans

Etude 10 - 11 ans - **Elémentaire** 12 - 13 ans

Moyen 14 - 15 ans - **Supérieur** 16 - 25 ans

B - Individuels Niveau « Jeunes espoirs » (sur ½ pointes pour le classique)

Catégories : **Préparatoire** 8 - 9 ans - **Etude** 10 - 11 ans - **Elémentaire** 12 - 13 ans

Moyen 14 - 15 ans - **Supérieur** 16 - 25 ans

C - Duos et Groupes niveau « Loisir » et Niveau « Jeunes espoirs » (sur ½ pointes pour le classique)

Catégories : **Niveau 1** 7 - 11 ans **Niveau 2** 11 - 14 ans **Niveau 3** 13 - 17 ans **Niveau 4** 16 - 25 ans

L'âge des candidats est défini au 1^{er} janvier de l'année du concours.

4.-Durée des chorégraphies :

■ 1 mn 00 max. pour individuels de 6 à 7 ans - 1 mn 30 max. pour individuels 8 à 11 ans
1 mn 45 max. pour individuels de 12 à 15 ans - 2 mn 00 max. pour individuels 16 à 25 ans

■ 2 mn 00 max. pour les duos - 3 mn 00 max. pour les groupes

Aucun dépassement autorisé.

Les musiques sont à télécharger en MP3 avant le 30 novembre 2025

Avec : Nom, Prénom, catégorie, niveau pour les individuels

Catégorie, niveau et titre des duos ou groupes.

(Prévoir clef USB le jour du concours).

* Un candidat n'a droit qu'à 3 passages physiques sur scène en individuel ou 3 passages physiques s'il se présente en solo, duo et groupe.

* En individuel, un candidat ne peut pas présenter plusieurs passages dans la même catégorie d'un même style.

* En individuel, une même variation peut être présentée 5 fois maximum par les élèves d'une même école.

* Les groupes sont constitués de 3 à 12 élèves. Tous les danseurs d'un même groupe doivent avoir l'âge de la catégorie. Le nombre de groupes est limité à 2 par école indépendamment du nombre de professeurs.

* Il est interdit de présenter des variations de répertoire ainsi que des variations imposées d'un autre concours (toutes disciplines confondues).

* Les costumes ne sont autorisés que pour les duos ou les groupes ou les individuels en danse de caractère.

* Les justaucorps noirs, bleu marine ou marron ne sont pas autorisés. Privilégier des couleurs claires.

Aucune dérogation au règlement n'est accordée.

RAPPEL IMPORTANT : Les inscriptions doivent être impérativement réceptionnées à :

ARDRA - BP 9 – 01330 VILLARS LES DOMBES

dans un délai de 10 jours suivant leur saisie sur le site ; un accusé de réception est adressé à l'école dès réception du dossier complet.

Passé ce délai, les inscriptions seront considérées comme nulles et ne seront pas traitées.

Clôture des inscriptions : 29 NOVEMBRE 2025

ATTENTION ! L'ARDRA se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si le nombre maximal de passages est atteint.

5.- Prix décernés aux individuels, duos et groupes :

1^{er} prix : médaille d'or (note de 16) - 1^{er} prix à l'unanimité (note de 17) - 1^{er} prix avec félicitations du jury (18 à 20)

2^{ème} prix : médaille d'argent (note de 14 à 15)

3^{ème} prix : médaille de bronze (note de 12 à 13)

Accessit (note 11)

Prix spéciaux décernés à un solo, un duo ou un groupe : coupe du Jury

Prix spécial décerné à un individuel **en catégorie Loisir** : Prix Roland DUFLOT.

6.- Inscriptions :

> 30 € pour 1 discipline individuelle - 55 € pour 2 disciplines individuelles – 75 € pour 3 disciplines individuelles

> 40 € pour les duos (20 x2)

> 15 € par candidat pour les groupes

> Adhésion Professeur : 15 €

Modalités de paiement :

Tous les règlements s'effectuent uniquement par chèque bancaire (à l'ordre de ARDRA). Aucun virement n'est accepté. Le chèque doit être joint à la feuille récapitulative du site des inscriptions.

En aucun cas les droits d'inscription ne pourront être remboursés, sauf annulation du concours.

7.- Tarifs entrées spectateurs : Adultes 12 € demi-journée, 20 € journée, 35 € le week-end

Enfants (5 à 10 ans) 7 € demi-journée, 12 € journée, 20 € le week-end.

8.- Photos et prises de vues : Seuls les professionnels habilités et accrédités par l'ARDRA sont autorisés à photographier et filmer les candidats. Les candidats n'ont aucun droit sur les prises de vues (télévision, films ou photos) ; L'A.R.D.R.A. et les dirigeants de la salle déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice quel qu'il soit, pour les candidats, les professeurs et le public